

Corse Net Infos

Per voi, incù voi in ogni locu - l'info corse en libre accès



Lancement de l'opération Habitat " Campà in Lumiu"

Rédigé par (Jean-Paul-Lottier) le Samedi 21 Octobre 2017 à 13:55 | Modifié le Samedi 21 Octobre 2017 - 18:28

Le lancement de l'opération Habitat "Campà in Lumiu" s'est concrétisé samedi matin à l'hôtel de ville de Lumiu avec la signature d'une convention entre le maire de la commune Etienne Suzzoni et le PDG de "Demeures corses" Jean-Nicolas Antoniotti.

Ce projet qui sera présenté début 2018 permettra à une vingtaine de familles d'accéder à la propriété à un tarif bien en deça des prix du marché



Comme l'a souligné d'entrée le maire, Etienne Suzzoni, cette signature samedi matin d'une convention pour la réalisation sur la commune de Lumiu d'une quarantaine de Maisons individuelles en accès à la propriété, est un moment important.

A 11 heures, en présence de Gilles Siméoni, président de l'Exécutif de Corse, François Oriandi, président du conseil départemental de Haute-Corse, Elisabeth Santelli, conseillère départementale Calvi-Balagne, entouré de Fabienne Giovanini, et Nadine Nivaggioni, conseillères exécutives, Jean-Nicolas Antoniotti, président de "Demeures Corses", Jean Paolini, adjoint au maire de Lumiu, Jérôme Seguy, sous-préfet de Calvi, Dominique Andréani, maire de Catteri et l'ensemble du staff de "Demeures Corses", Etienne Suzzoni poursuivait son discours de bienvenue en rappelant que ce projet correspondait aux engagements de campagne dont l'objectif était d'engager un programme audacieux en matière d'habitat pour la commune afin de répondre en partie aux attentes des Lumiaises et Lumiais et aussi de leur donner la possibilité d'accéder à la propriété.

"Cette signature symbolique devant la presse montre aussi notre volonté de privilégier les résidences principales sur la commune car nous sommes bien conscients qu'à ce jour les résidences secondaires ont pris le pas. Je vais céder la parole à Jean-Nicolas Antoniotti lauréat du marché à travers son entreprise pour qu'il nous présente le projet".

Jean-Nicolas Antoniotti saluait la présence dans la salle des élus et du maire de Catteri, Dominique Andreani avec qui "Demeures Corses" a réalisé en 2016 l'éco-village abordable avec 14 logements destinés en priorité à l'accession à la propriété "Abordable".

Une maison clés en main de l'ordre de 210 000€

Concernant le projet de Lumiu, il poursuivait:

" C'est avec un grand plaisir que nous avons vu la mairie de Lumiu se positionner de manière importante sur cette problématique là et nous y avons répondu, d'autant que, comme vous le savez, la commune de Lumiu est importante et d'une attractivité où le niveau spéculatif est considérable"

Sur le projet à proprement dit qui concernera deux sites, l'un à Sant'Ambroggiu et l'autre lieu-dit "Schinall", Jean-Nicolas Antoniotti précisait que chaque terrain pourrait accueillir entre 20 et 25 maisons.

Le prix de vente, terrain plus maisons seront encadrés. Les acquisitions seront réservées comme cela a été dit à la résidence principale et seront accompagnées de clauses anti spéculatives.

"Les maisons seront livrées clés en main, prêtes à vivre, complètement finies, clôturées, avec un vrai patrimoine complètement établi. C'est un objectif à 210 000 € voire un peu moins. 40 familles environ pourront en bénéficier, à la condition bien entendu de répondre aux modalités d'acquisition qui sont mises en place et contrôlées.

Pour notre part nous allons rentrer dans une phase d'élaboration et d'optimisation du projet pour arriver à le présenter début 2018.

Ce projet ne bénéficie d'aucune aide des collectivités à l'exception de celle de la CTC aux primo-accédants à la propriété qui est de l'ordre de 10 000€.

Dans cette opération, à la demande de la municipalité de Lumiu, on a voulu éviter tout mécanisme de spéculation en mettant en place un traité anti spéculatif sur une durée de 20 ans. Cela ne veut pas dire pour autant que le propriétaire ne pourra céder son bien, mais, si c'est le cas, il y aura une possibilité de préemption de la mairie.

J'insiste aussi sur le mécanisme d'attribution. La volonté des élus c'est la transparence totale. Nous aurons certainement une demande importante et nous n'aurons sans doute pas la possibilité de répondre à tous. Ce mécanisme est établi sur plusieurs critères qui sont consultables sur le site "Camp à Lumiu"; tout comme le formulaire de candidature (camp à Lumiu.com)";

Etienne Suzzoni et Jean-Nicolas Antoniotti procédaient ensuite à la signature de la convention d'engagement.

Gilles Simeoni, Président de l'Exécutif de Corse a remercié le maire de Lumiu pour son invitation avant de se réjouir, à son tour, de ce projet et de cette volonté politique qui a présidé à cette réalisation.

Le président de l'Exécutif faisait allusion dans son discours au projet de statut de résident avant de poursuivre: *" Ce que vous avez fait aujourd'hui montre que l'on peut et que l'on doit avancer avant même que cette évolution intervienne parce que si nous ne faisons rien, la situation risque d'être irréversiblement compromise le temps que nous obtenions la mesure qui pour nous est importante.*

Cette opération montre aussi que indépendamment des accords qu'il peut y avoir sur le statut de résident il y a un consensus fort sur un certain nombre de dispositifs.

Équité, transparence, mécanisme et clauses anti spéculatives, avec notamment l'interdiction de louer et de revendre avant un certain délai, l'engagement de la commune de préempter ou la vente interviendrait. C'est un modèle qui peut et qui doit être généralisé".

Gérard Gavory, préfet de Haute-Corse est arrivé en fin de réunion pour répondre à une demande du Maire et du conseil municipal pour parler d'un projet avant l'inauguration du stade de Lumiu.